



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incendies

Question écrite n° 24132

## Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur la réponse apportée à de nombreuses questions écrites relatives à l'inégalité de traitement entre les hôtels et les résidences de tourisme en matière de sécurité incendie. Cette réponse fait état « d'un examen attentif de la part des ministères concernés » de ce dossier. Aussi, il lui demande si elle entend mener cette étude en concertation avec les professionnels de l'hôtellerie concernés.

## Texte de la réponse

Les observations formulées par les organisations professionnelles du secteur de l'hôtellerie, quant à la différence de traitement entre les hôtels et les résidences de tourisme, en matière de réglementation relative à la sécurité, font l'objet d'un examen attentif de la part du ministère de l'intérieur en concertation avec le secrétariat d'Etat au tourisme. Les travaux en cours, auxquels sont associées les organisations professionnelles concernées, portent notamment sur la vérification des normes de construction, afin de déterminer si elles sont bien adaptées au type d'hébergement en résidence de tourisme, et sur la clarification de la définition de ce produit d'hébergement touristique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24132

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 1999, page 304

**Réponse publiée le :** 15 mars 1999, page 1614